



COLLABORATION COMMERCIALE @UNEDOUCEURANGEVINE X @ANGERSGRANDMAINE "150 € en chèques-cadeaux Grand Maine"

Article 1 :

Le GIE Grand Maine – Rue du Grand Launay, 49000 ANGERS, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat, diffusé sur Instagram via le compte @grandmaineangers et celui de l'influenceur(se) partenaire via un post collaboratif.

L'influenceuseur(se) partenaire s'engage à :

Respecter la loi du 9 juin 2023 encadrant l'influence commerciale ;

Respecter les recommandations ARPP (« Communication Publicitaire Digitale » et « Influence Responsable ») ;

Ne pas promouvoir de manière trompeuse ou non transparente le centre commercial ou la dotation ;

Publier uniquement du contenu conforme à Instagram et à la législation française.

L'Organisateur reste responsable de la conformité globale du jeu.

Cette offre est ouverte à toute personne physique majeure ou mineure (sous l'autorité parentale), à l'exclusion des membres du personnel des sociétés organisatrices (le personnel du GIE Grand Maine et des boutiques du centre commercial Grand Maine, la Direction de chaque centre commercial, ainsi que des membres de leur famille). Chaque participant s'engage à ne pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs et à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers, les dispositions du présent règlement.

Article 2 :

Le présent règlement sera consultable sur le site internet du centre commercial GRAND MAINE : www.grandmaine.com

Il sera adressé gratuitement (remboursement du timbre au tarif en vigueur sur simple demande) à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : Opération des Ouvertures Exceptionnelles 2025, GIE GRAND MAINE - Rue du Grand Launay - 49000 ANGERS, accompagnée d'un RIB.

Article 3 :

Pour participer, l'utilisateur doit :

Être abonné(e) aux deux comptes Instagram : @grandmaineangers et le compte partenaire ;

Liker la publication du jeu concours ;

Commenter en identifiant 2 personnes ;

Le tout avant la clôture du jeu indiquée sur la publication. Toute participation ne respectant pas la mécanique, comportant des propos contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou utilisant une identité fausse ou frauduleuse pourra être refusée, conformément au règlement initial

Le/la gagnant(e) remportera 150 € en chèques-cadeaux Grand Maine.

Article 4 :

Les chèques-cadeaux sont attribués nominativement et ne peuvent en aucun cas être cédés à un tiers. La personne gagnante, une fois prévenue, devra transmettre son identité et ses coordonnées afin d'organiser la remise des chèques-cadeaux.

La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre toute autre dotation. Les chèques-cadeaux pourront être dépensés dans les boutiques du centre Grand Maine (hors Carrefour, Normal et Action). Un tirage au sort sera réalisé à la date indiquée dans la publication. Le/la gagnant(e) sera contacté(e) en message privé via Instagram.

Article 5 :

Pour assurer le respect du présent règlement, le GIE Grand Maine se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité et l'âge des participants. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte peut entraîner l'élimination de la participation. La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple des clauses du présent règlement.

Article 6 :

Le GIE Grand Maine se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'opération en cas de force majeure. Dans ce cas, l'interruption sera annoncée par voie d'affichage au sein du centre commercial et le sur le site internet (grandmaine.com). Ces changements n'entraîneront aucun droit à dédommagement (remboursement, remise...) de quelque nature que ce soit. GIE Grand Maine ne saurait être tenu responsable de tout dommage matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

GIE Grand Maine ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à envoyer leurs réponses sur Internet du fait de tout défaut technique ou de tout problème notamment et non limitativement lié à/aux :

- l'encombrement du réseau ;
- une erreur humaine ou d'origine électrique ;
- toute intervention malveillante ;
- liaisons téléphoniques ;
- matériels ou logiciels ;
- tous dysfonctionnements de logiciels ou de matériel ;
- un cas de force majeure ;
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux.

-